

Accéder à un

LOGEMENT

LOCATIF SOCIAL

LA PHOTO N'EST PAS
DE QUALITÉ SUFFISANTE



bxmet.ro/demande-de-logement-social



PUIS-JE ACCÉDER À UN LOGEMENT LOCATIF SOCIAL ?

Pour faire une demande de logement social je dois :

- Avoir des ressources inférieures aux plafonds réglementaires (consultables sur le site <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F869>)
- Être de nationalité française ou avoir un titre de séjour en cours de validité

COMMENT FAIRE MA DEMANDE ?

ÉTAPE 1

Je crée ma demande ! Une seule demande par foyer
et je transmets ma pièce d'identité ou mon titre de séjour en cours de validité



Je reçois mon **numéro unique départemental (NUD)** dans un délai maximal de 5 jours

ÉTAPE 2

Une fois mon NUD reçu, je complète mon dossier
et je joins les **pièces justificatives** demandées

ÉTAPE 3

En communiquant mon NUD, je peux me faire connaître auprès :

- De la mairie dans laquelle j'ai demandé un logement
- D'un bailleur social

Si j'ai un emploi salarié ou que je suis jeune en accès à l'emploi ou en formation professionnelle, je peux me créer un compte sur Al'In (al-in.fr) pour consulter les offres Action Logement adaptées à ma situation et candidater dès qu'un logement m'intéresse.

QUE DEVIENT MA DEMANDE ?

Si un logement se libère et qu'il correspond à ma demande et/ou à ma situation familiale, la commune et/ou le bailleur social peuvent me contacter :

ÉTAPE 1

Je confirme que je suis toujours à la recherche d'un logement et que celui qui proposé me convient

ÉTAPE 2

Je fournis les pièces complémentaires demandées

ÉTAPE 3

Mon dossier et celui de 2 autres candidats est présenté en Commission d'Attribution de Logements et d'Examen de l'Occupation des Logements (CALEOL)

ÉTAPE 4

Si mon dossier est retenu, le bailleur me contacte pour signer le bail

Si je n'ai reçu aucune proposition de logement adapté à ma demande depuis 36 mois et que ma situation correspond à l'un des critères réglementaire de priorité, je peux contacter un service social pour faire valoir mon droit au logement opposable ou envoyer ma demande à la direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités (DDETS, 26 Rue des Maraîchers, 33800 Bordeaux).

Plus d'infos : www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18005

- Je dois **renouveler** ma demande **tous les ans**
- Je dois **mettre à jour ma demande** (naissance, décès, séparation, union, changement professionnel ou financier)
- **Un refus non justifié** d'un logement adapté à ma demande **peut être pénalisant et sera inscrit** dans mon dossier

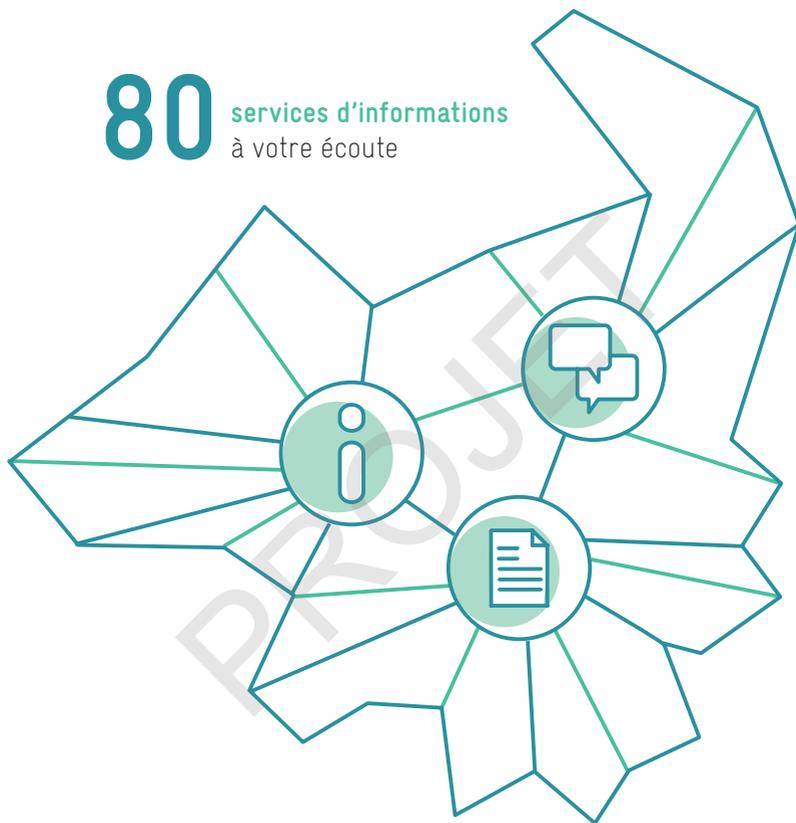


POUR D'AVANTAGE D'INFORMATIONS, CONSULTEZ LE GUIDE DÉTAILLÉ SUR
www.bordeaux-metropole.fr/a-votre-service/services-aux-particuliers/me-loger/je-suis-locataire/je-veux-acceder-a-un-logement-social.fr

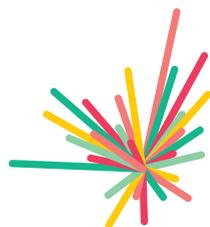


UN FONCTIONNEMENT EN RÉSEAU POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOTRE RECHERCHE DE LOGEMENT SOCIAL

80 services d'informations
à votre écoute



bxmet.ro/demande-de-logement-social



**BORDEAUX
MÉTROPOLE**